

COMMUNE DE TEYSSIEU

**Nombre de membres** Séance du vendredi 25 Mars 2022

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt- deux et le vingt- cinq Mars l'assemblée régulièrement convoquée le 18 Mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DIAZ Sylvain.

**Présents** : 9

**Sont présents** : Sylvie BELLET, Sylvain DIAZ, Jean Paul LACAM, Jérôme LACAM, Serge LAVERGNE, Claude MAS, Monique RASERA, Mathilde SPINI, Daniel TAURAND

**Votants** : 10

**Représentés** : Monsieur Loïc BENNET par Monsieur Claude MAS

**Excusés** :

**Absents** : Martial FREGEAC

**Secrétaire de séance** : Claude MAS

**Ordre du jour** :

Adoption du Compte- rendu du conseil municipal

Désignation du secrétaire de séance

1. Vote du compte de gestion 2021 - Commune
2. Vote du compte administratif 2021- Commune
3. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Commune
4. Vote des taux de taxes : taxe foncière Bâti et non bâti 2022
5. Vote des subventions aux associations 2022
6. Vote du budget primitif 2022- Commune
  
7. Vote du compte de gestion 2021 - Service de l'eau
8. Vote du compte administratif 2021 - Service de l'eau
9. Vote du résultat de fonctionnement 2021 - Service de l'eau
10. Vote du budget primitif 2022 - Service de l'eau
  
11. Vote du compte de gestion 2021 - Service de l'assainissement
12. Vote du compte administratif 2021 - Service de l'assainissement
13. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Service de l'assainissement
14. Vote du budget primitif 2022 - Service de l'assainissement
  
15. EP Mouréze
16. ONF : Travaux
17. ONF : Coupes

Informations et questions diverses

Monsieur Le Maire indique l'ajout d'un nouveau point à délibérer : la convention pour le changement du site Internet.

Le compte- rendu du précédent conseil est approuvé.

**Objet: Vote du compte administratif - Teyssieu**

**(DE 2022 002)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DIAZ Sylvain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 111.12		29 300.08		52 411.20
Opérations exercice	133 984.55	215 670.43	181 903.53	223 799.87	315 888.08	439 470.30
Total	133 984.55	238 781.55	181 903.53	253 099.95	315 888.08	491 881.50
Résultat de clôture		104 797.00		71 196.42		175 993.42
Restes à réaliser	78 007.78	143 549.00			78 007.78	143 549.00
Total cumulé	78 007.78	248 346.00		71 196.42	78 007.78	319 542.42
Résultat définitif		170 338.22		71 196.42		241 534.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Vote du compte de gestion - Teyssieu**

**(DE 2022 003)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Teyssieu**

**(DE 2022 004)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 71 196.42€

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 300.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 563.11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>41 896.34</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>71 196.42</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>71 196.42</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	71 196.42
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Objet: vote des taux des taxes (DE 2022 005)**

Monsieur le Maire, propose de fixer les taux d'imposition 2022 des taxes foncières de la manière suivante :

Taxe foncière (bâti):	37.83 %
Taxe foncière (non bâti):	154.32 %

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter ces taux d'imposition pour l'année 2022.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Objet: Vote des subventions aux associations 2021 (DE 2022 006)**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations de la manière suivante:

	<b>Subvention 2021</b>	<b>proposition subvention 2022</b>
Amicale des pompiers de Sousceyrac	100	100
FNACA Sousceyrac	30	30
Société de chasse	200	200
Amicale des aînés	320	320
Comité des fêtes	320	320
Amis de la Tour	320	320
Association Don du Sang	50	50
APE La belle recre LAVAL CAHUS	50	50
Mutuelle coups durs	50	50
École LAVAL CAHUS - classe découverte	0	100
Restos du Coeur	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>1540</b>	<b>1640</b>

Le Conseil Municipal approuve le tableau de répartition des subventions 2022 tel que présenté ci- dessus et qui sera repris dans le budget primitif 2022 de la Commune.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Objet: Vote du budget primitif COMMUNE****(DE 2022 007)**

Sylvain DIAZ, Maire, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Fonctionnement:                   Dépenses : 258 217,42 €                   Recettes :   258 217,42 €

Investissement:                Dépenses : 384 827,42 €                Recettes :   384 827,42 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

Pour : 10   Contre : 0                    Abstentions : 0

**Objet: Vote du compte de gestion - eau Teyssieu****(DE 2022 008)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10   Contre : 0                    Abstentions : 0

**Objet: Vote du compte administratif - eau Teyssieu****(DE 2022 009)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DIAZ Sylvain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 136.56		2 635.47		20 772.03
O p é r a t i o n s exercice	5 502.75	3 525.52	15 368.14	12 535.04	20 870.89	16 060.56
Total	5 502.75	21 662.08	15 368.14	15 170.51	20 870.89	36 832.59
Résultat de clôture		16 159.33	197.63			15 961.70
Restes à réaliser						
Total cumulé		16 159.33	197.63			15 961.70
Résultat définitif		16 159.33	197.63			15 961.70

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau Teyssieu (DE 2022 010)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de - 197.63€

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 635.47
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 833.10</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>- 197.63</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021 - 197.63</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 197.63

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Vote du budget primitif EAU (DE 2022 011)**

Sylvain DIAZ, Maire, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022 du service de l'Eau dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Fonctionnement: Dépenses : 13 222,63 € Recettes : 13 222,63 €

Investissement: Dépenses : 19 879,33 € Recettes : 19 879,33 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

Pour : 10 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Vote du compte de gestion - asst Teyssieu****(DE 2022 012)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Vote du compte administratif - asst Teyssieu****(DE 2022 013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DIAZ Sylvain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	58.97			37 120.22	58.97	37 120.22
Opérations exercice	12 509.83	10 389.49	23 803.16	18 556.83	36 312.99	28 946.32
Total	12 568.80	10 389.49	23 803.16	55 677.05	36 371.96	66 066.54
Résultat de clôture	2 179.31			31 873.89		29 694.58
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 179.31			31 873.89		29 694.58
Résultat définitif	2 179.31			31 873.89		29 694.58

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9 Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - asst Teyssieu****(DE 2022 014)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DIAZ Sylvain

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédant de 31 873.89 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	37 120.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-5 246.33</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>31 873. 89</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 179.31
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	29 694.58
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à TEYSSIEU, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Objet: Vote du budget primitif 2022 asst DE 2022 015)**

Sylvain DIAZ, Maire, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022 du service de l'assainissement dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Fonctionnement:	Dépenses : 48 318,58 €	Recettes : 48 318,58 €
Investissement:	Dépenses : 16 723,31 €	Recettes : 16 723,31 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Objet: OPERATION 36332EP Extension réseau éclairage public hameau Mouréze (DE 2022 016)**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet *Extension réseau éclairage public hameau MOUREZE* cité en objet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2022
- 3) s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif, présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582.
- 4) Il est convenu que Monsieur Le maire négocie pour certains aménagements du devis proposé par la FDEL. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 5) Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 2

La coupe prévue dans l'aménagement sur la parcelle n° 2b, initialement autorisée par le conseil municipal du 26/11/2021, après en avoir discuté avec le représentant de l'ONF, M. VILGRAIN Christophe, il s'avère que cette coupe n'est pas obligatoire et au vue du peuplement en place, le conseil municipal annule la coupe prévue sur cette parcelle.

Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0

**Objet: ONF Refus des Travaux**

**(DE 2022 018)**

Monsieur Le maire expose le programme de travaux proposé par le représentant de l'ONF pour un montant de 8 200€ HT. Il s'agit de l'entretien du périmètre avec la mise en place de peinture et des plaques parcellaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- refuser la proposition de travaux
- autoriser Monsieur Le maire à signer les documents concernant cette affaire

Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0

**Objet: Convention Internet CDG 46**

**(DE 2022 019)**

M. Le Maire informe les membres de la mise à disposition de personnels par le Centre de Gestion de la FPT du Lot (CDG46) afin de mutualiser des services numériques communs aux collectivités du département.

La convention « Internet et Dématérialisation » du Pôle Numérique du CDG46 propose en effet différents modules :

- le module Internet, pour la mise en place d'un site CMS, et/ou d'adresses mails
- le module « Dématérialisation » pour la dématérialisation,
- le module « prestations complémentaires ».

Il donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion avec les différents modules et leurs options ainsi que les tarifs.

L'adhésion se traduit par la signature de cette convention avec son annexe 1 précisant les choix de prestations de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire :

- à signer la convention de service Internet et Dématérialisation avec le Centre de Gestion, ainsi que son annexe,
- à inscrire au budget les crédits, nécessaires
- à engager toute démarche dans le cadre de cette convention afin d'obtenir l'aide du CDG46 dans le domaine d'Internet et de la Dématérialisation.

Pour : 10    Contre : 0    Abstentions : 0

**Questions diverses**

- Tenue des bureaux de vote - Élections présidentielles
- Visite du village et de la Tour en 2022
- Mise en place d'une convention pour occupation du domaine public pour la tour
- Changement de locataire - Logement au dessus de la mairie
- Travaux cuisine restaurant

Claude MAS

